



PARC NATUREL MARIN DU BASSIN D'ARCACHON

Conseil de gestion
du 4 novembre 2016

Délibération PNMBA_2016_31

Approbation de l'ordre du jour du Conseil de gestion

- Vu** le code de l'environnement, notamment ses articles L. 334-3 à L. 334-5, R. 334-15, R. 334-33 et R. 334-36,
- Vu** le décret n°2014-588 du 5 juin 2014 portant création du Parc naturel marin du Bassin d'Arcachon,
- Vu** l'arrêté interpréfectoral n°2016-121 du 10 octobre 2016 portant nomination au Conseil de gestion du Parc naturel marin du Bassin d'Arcachon,
- Vu** la délibération PNMBA_2016_22 portant approbation du projet de Règlement Intérieur du Parc naturel marin du Bassin d'Arcachon,

Considérant que le quorum est atteint et que le Conseil de gestion peut valablement délibérer,

Article 1 :

Le Conseil de gestion du Parc naturel marin du Bassin d'Arcachon approuve l'ordre du jour suivant :

1. Installation des nouveaux membres
2. Approbation de l'ordre du jour
3. Approbation du compte-rendu de la séance du Conseil de gestion du 04/07/16
4. Compte-rendu de la dernière séance du Bureau
5. Point d'étape de l'élaboration du Plan de gestion
6. Information sur la mise en place de l'AFB
7. Questions diverses
8. Prochaines dates

Article 2 :

Le directeur par intérim de l'Agence des aires marines protégées est chargé de l'application de la présente délibération qui fera l'objet des mesures de publicité prévues par l'article R. 334-15 du code de l'environnement et notamment de la publication au recueil des actes administratifs de l'Agence.

Le Président du Conseil de gestion

François DELUGA

Visa des Commissaires du gouvernement

Représentant le Préfet de la Gironde
Sous-préfète
de l'arrondissement d'Arcachon

Représentant le Préfet maritime d'Atlantique
Directeur adjoint délégué à la mer et au littoral
DDTM de la Gironde

Dominique CHRISTIAN

Ronan LE SAOUT